

**Royal Club Nautique
Sambre & Meuse
AVIRON**

Rue des Pruniers, 11
5100 Wépion

www.rcnsm.be

aviron@rcnsm.be

*Jumelé avec le Club
Aviron Sedanais - France
le 1^{er} août 2004*

6ème HANDICAP INTERNATIONAL de printemps de la Vallée mosane
namuroise

La Plante-Wépion (5 km)

Le DIMANCHE 30 MARS 2014

REGLEMENT- AVANT PROGRAMME

1. Le HANDICAP de printemps de la vallée mosane namuroise est international, il est ouvert à toutes les catégories de rameurs et de bateaux.
2. **DEPART arrêté à 14h.30** à l'Avenue Félicien Rops à Namur (La Plante), au niveau de l'île Va's-ty Frotte (rive gauche), 300m. en amont de l'écluse. Tous les participants seront derrière la ligne de départ avant 14 h 15q en y accédant par le bras rive droite de l'île Va's ty Frotte, puis contourner l'île.
3. L'embarquement des rameurs se situe au niveau du ponton du RCNSM à Wépion, les rameurs rejoignent la ligne de départ en empruntant le côté babord de l'île de Dave et de l'île Va's- ty Frotte (5,5 km).
4. Un plan de stationnement des remorques sera établi par fléchage et guidage à partir de la rue du Grand Ry, puis le long du Ravel de la Meuse, les véhicules moteurs devant ressortir du site par la rue de la Justice, et parquer en dehors de celui-ci (Rue des Pruniers).
5. La course peut-être suivie à vélo sur le Ravel de la Meuse (chemin du halage côté La Plante-Wépion, rive gauche). Tout véhicule motorisé y est strictement interdit.

6. PARCOURS : remontée de la Meuse jusqu'au R.C.N.S.M. (voir plan en annexe), soit 5000 mètres, en empruntant obligatoirement le côté babord de l'île de Dave.
7. HANDICAPS : voir tableau en annexe
8. INSCRIPTIONS : date limite le lundi 17 mars 2014 à 18 heures. Les lettres d'engagement devront préciser le type de bateau, la catégorie du (des) rameurs et le handicap correspondant, ainsi que le numéro de licence et la date de naissance pour les participants étrangers. Elles seront adressées à :

JACQUES PONCIN Ë Aviron RCNSM Ë Rue des Pruniers, 11 à 5100 Wépion

Tél.(club-house): 081/46.11.30

E-Mail : :jacques_poncin@skynet.be

9. TIRAGE AU SORT : lundi 24 mars 2014 à 19 heures.
10. GUIDONS & DOSSARDS : le guidon sera fixé à la pointe du bateau et le dossard au dos du rameur de proue. Ils seront retirés au club-house à partir de 12 heures contre une caution de 5” .
11. DROIT D'INSCRIPTION : 2,50 ” par siège.
12. PENALITES : les équipes prenant un faux départ seront pénalisées de 15 secondes.
13. EQUIPES EN COURSE : l'épreuve se déroulera selon le Code national des courses, et son règlement d'exécution, de la Fédération royale belge d'aviron (F.R.B.A.). Les bateaux seront derrière la ligne de départ au moins 15 minutes avant l'heure du 1^{er} départ. Ceux qui rejoignent l'embarcadère après l'arrivée ne peuvent gêner les concurrents encore en course. En cas d'avarie, l'équipe est tenue de quitter le champ de course. Les bateaux sur le point d'être dépassés doivent céder le passage en se rangeant à tribord.
14. CLASSEMENT : il est établi selon l'ordre d'arrivée, en tenant compte des pénalités éventuelles.
15. PRIX : Un prix sera attribué au 1^{er} et au 2^{ème} du classement général. Un prix sera également attribué au 1^{er} junior, au 1^{er} senior et au 1^{er} Master. Le 1^{er} bateau de chaque type, toutes catégories de rameurs confondues recevra également un prix, pour autant qu'au moins trois bateaux du même type aient pris le départ. Les prix ne seront pas cumulatifs.
16. La remise des prix aura lieu au club-house du RCNSM vers 17 heures.

Le Président
Serge Broka

Le Secrétaire
Laurent STIZ

Le Secrétaire sportif
Jacques PONCIN